

AR PREFECTURE

017-200041523-20200727-DEC325_2020-AU
Reçu le 27/07/2020

H A U T E

Antilles



Décision n° 325 / 2020
AB

SAINTONGE

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 24 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, de l'Ecole des Arts, du Pôle Nature de Vitrezay, de la Maison de la Forêt, de la Médiathèque, de la Maison de la Vigne et des Saveurs, du Parc Mysterra et du centre des congrès)

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de proposer;

- pour la boutique, du 17 juillet au 27 septembre inclus, une remise sur les articles suivants, en vente à la boutique des Antilles ;
 - lunettes suédoises prix remisé proposé 11.50€
 - boxer homme prix remisé proposé 16€
 - bas de maillot de bain bananamoon prix remisé proposé à 10€
 - maillot de bain fillette 1 pièce (unis ou couleur) prix remisé proposé 15€
 - maillot de bain femme 1 pièce (ref 8844) prix remisé proposé à 25€
 - tee-shirt lycra enfant prix remisé proposé 15€
 - chapeau enfant prix remisé proposé 7€
 - maillot Bike'o prix remisé proposé 35€
- pour le restaurant, la vente de masque à 1 €.

Fait à Jonzac,
Le 27 juillet 2020

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex



**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**